

Chypre

La note suivante est ajoutée à la demande de la Turquie :

« Les informations figurant dans ce document et faisant référence à "Chypre" concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la "question chypriote" ».

La note suivante est ajoutée à la demande de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de la Commission européenne :

« La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre ».

Israël

Les données statistiques sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Il est à noter que les données statistiques sur les brevets et les marques israéliens sont fournies par les bureaux de brevets et de marques des pays concernés.

Stratégies d'innovation par taille d'entreprise, 2006-08

Pour l'Afrique du Sud, les données correspondent à la période 2005-07 et incluent le secteur du commerce de détail. La taille des entreprises est basée sur le chiffre d'affaires.

Pour le Brésil, le secteur des services ne comprend que les activités suivantes : divisions 58, 61, 62 et 72 de la CITI Rév. 4.

Pour le Canada, les données correspondent à la période 2007-09 et couvrent les entreprises de 20 salariés et plus. Les entreprises ayant des activités d'innovation en cours ou les ayant abandonnées ne sont pas distinguées. Les secteurs couverts sont les secteurs 31-33, 41, 48, 49, 51, 52 et 54 de la SCIAN (2007).

Pour le Chili, les données correspondent à la période 2007-08 et les entreprises ayant des activités d'innovation en cours ou les ayant abandonnées ne sont pas distinguées. Les données reposent sur la CITI Rév. 3.1 et incluent un large éventail d'activités telles que l'agriculture, les activités forestières, la pêche, la construction et certains services.

Pour la Corée, les données correspondent à la période 2005-07 et couvrent seulement les entreprises de plus de 10 salariés du secteur manufacturier. L'innovation de produit couvre seulement l'innovation de biens.

Pour la Fédération de Russie, les données correspondent aux entreprises de 15 salariés et plus du secteur manufacturier.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données correspondent à la période 2008-09 et incluent les entreprises de 6 salariés et plus.

Stratégies d'innovation dans le secteur manufacturier, 2006-08

Pour l'Afrique du Sud, les données correspondent à la période 2005-07.

Pour le Canada, les données correspondent à la période 2007-09 et couvrent les entreprises de 20 salariés et plus. Les entreprises ayant des activités d'innovation en cours ou abandonnées ne sont pas identifiées.

Pour le Chili, les données correspondent à la période 2007-08 et les entreprises ayant des activités d'innovation en cours ou les ayant abandonnées ne sont pas distinguées.

Pour la Corée, les données correspondent à la période 2005-07 et couvrent seulement les entreprises de plus de 10 salariés. L'innovation de produit couvre seulement l'innovation de biens.

Pour la Fédération de Russie, les données correspondent aux entreprises de 15 salariés et plus.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données correspondent à la période 2008-09 et incluent les entreprises de 6 salariés et plus.

Stratégies d'innovation dans les services, 2006-08

Pour l'Afrique du Sud, les données correspondent à la période 2005-07 et incluent le secteur du commerce de détail.

Pour le Brésil le secteur des services ne comprend que les activités suivantes : divisions 58, 61, 62 et 72 de la CITI Rév. 4.

Pour le Canada, les données correspondent à la période 2007-09 et couvrent les entreprises de 20 salariés et plus. Les entreprises ayant des activités d'innovation en cours ou les ayant abandonnées ne sont pas distinguées. Les secteurs couverts sont les secteurs 41, 48, 49, 51, 52 et 54 de la SCIAN (2007).

Pour le Chili, les données correspondent à la période 2007-08 et les entreprises ayant des activités d'innovation en cours ou les ayant abandonnées ne sont pas distinguées. Les données reposent sur la CITI Rév. 3.1 et incluent les divisions G, I(60-64), J, K72 et K74 du secteur des services.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données correspondent à la période 2008-09 et incluent les entreprises de 6 salariés et plus.

Entreprises collaborant en matière d'innovation, par statut de R-D, 2006-08

Pour l'Afrique du Sud, les données correspondent à la période 2005-07 et incluent le secteur du commerce de détail.

Pour le Brésil, le secteur des services inclut seulement les activités suivantes : divisions 58, 61, 62 et 72 de la CITI Rév. 4.

Pour le Chili, les données correspondent à la période 2007-08 et les entreprises ayant des activités d'innovation en cours et celles les ayant abandonnées ne sont pas distinguées. Les données reposent sur la CITI Rév. 3.1 et incluent un large éventail d'activités telles que l'agriculture, les activités forestières, la pêche, la construction et certains services.

Pour la Corée, les données correspondent à la période 2005-07 et couvrent seulement les entreprises de plus de 10 salariés du secteur manufacturier.

Pour l'Espagne, le statut de R-D correspond à 2008 uniquement.

Pour la Fédération de Russie, les données correspondent aux entreprises de 15 salariés et plus du secteur manufacturier.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données correspondent à la période 2008-09 et incluent les entreprises de 6 salariés et plus. Les entreprises innovantes englobent les innovateurs technologiques et non technologiques.

Pour la Turquie, les données reposent sur la NACE Rév. 1.1 et excluent certaines activités comprises dans la NACE Rév. 2 Divisions J58 et J63.

Innovateurs de produit, selon leur degré de R-D, 2006-08

Pour l'Afrique du Sud, les données correspondent à la période 2005-07 et incluent le secteur du commerce de détail.

Pour le Brésil, le secteur des services inclut seulement les activités suivantes: divisions 58, 61, 62 et 72 de la CITI Rév. 4.

Pour le Chili, les données correspondent à la période 2007-08 et les entreprises ayant des activités d'innovation en cours et celles les ayant abandonnées ne sont pas distinguées. Les données reposent sur la CITI Rév. 3.1 et incluent un large éventail d'activités telles que l'agriculture, les activités forestières, la pêche, la construction et certains services.

Pour la Corée, les données correspondent à la période 2005-07 et couvrent seulement les entreprises de plus de 10 salariés du secteur manufacturier. L'innovation de produit couvre seulement les innovations de biens.

Pour l'Espagne, le statut de R-D correspond à 2008 uniquement.

Pour les États-Unis, les données correspondent à toutes les entreprises de plus de 5 salariés, tous secteurs confondus.

Pour la Fédération de Russie, les données correspondent aux entreprises de 15 salariés et plus du secteur manufacturier.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données correspondent à la période 2008-09 et incluent les entreprises de 6 salariés et plus.

Innovateurs de procédé selon leur degré de R-D, 2006-08

Pour l'Afrique du Sud, les données correspondent à la période 2005-07 et incluent le secteur du commerce de détail.

Pour le Brésil, le secteur des services inclut seulement les activités suivantes: divisions 58, 61, 62 et 72 de la CITI Rév. 4.

Pour le Chili, les données correspondent à la période 2007-08 et les entreprises ayant des activités d'innovation en cours ou abandonnées ne sont pas identifiées. Les données reposent sur la CITI Rév. 3.1 et incluent un large éventail d'activités telles que l'agriculture, les activités forestières, la pêche, la construction et certains services.

Pour la Corée, les données correspondent à la période 2005-07 et couvrent seulement les entreprises de plus de 10 salariés du secteur manufacturier.

Pour l'Espagne, le degré de R-D correspond à 2008 uniquement.

Pour les États-Unis, les données correspondent à toutes les entreprises de plus de 5 salariés, toutes industries confondues.

Pour la Fédération de Russie, les données correspondent aux entreprises de 15 salariés et plus du secteur manufacturier.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données correspondent à la période 2008-09 et incluent les entreprises de 6 salariés et plus.

Dépôts de marques auprès du JPO, de l'OHMI et de l'USPTO, moyenne 2007-09

Nombre moyen de marques déposées auprès de différents bureaux sur la période 2007-09, exprimé en ratio par rapport au PIB.

Les comptages se font selon l'année de dépôt et l'adresse du déposant. Les pays sont ordonnés selon les dépôts auprès de l'USPTO.

Dépôts de marques des BRIICS auprès des bureaux nationaux de propriété intellectuelle, du JPO, de l'OHMI et de l'USPTO, rapportés au PIB, moyenne 2007-09

Nombre moyen de marques déposées auprès des différents bureaux sur la période 2007-09, rapporté au PIB. Les comptages se font selon l'année de dépôt et l'adresse du déposant.

Les chiffres des bureaux nationaux ne sont pas directement comparables entre eux : certains pays ont un système de dépôt à classe unique (Brésil, Chine, Afrique du Sud) alors que d'autres ont adopté un système à classes multiples (Inde, Fédération de Russie) ; d'autres pays sont en phase de transition du système à classe unique au système à classes multiples (Indonésie).

Pour le Brésil, le chiffre du bureau national se réfère aux années 2006-08.

5. LIBÉRER L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES

Notes

Pour l'Inde, le chiffre du bureau national se réfère aux années 2003-05.

Pour l'Indonésie, le chiffre du bureau national se réfère aux années 2004-06.

Part des marques de biens et de services déposées auprès de l'USPTO et de l'OHMI, 2007-09

Les parts des marques de biens et de services sont calculées sur la base de comptage fractionnaire des classes désignées dans le dépôt de marque. Les classes 1 à 34 se rapportent aux biens ; les classes 35 à 45 se rapportent aux services.

Les pays sont ordonnés selon la part des marques de biens à l'USPTO.

DIRDE financée par l'État, par taille d'entreprise, 2009

Petites entreprises (moins de 50 salariés) : pour les États-Unis, 5-49 salariés ; pour le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède, 10-49 salariés.

Entreprises engagées dans des activités de formation en rapport avec l'innovation, par taille, 2002-04 et 2006-08

Pour l'Afrique du Sud, les données correspondent à la période 2005-07 et incluent le secteur du commerce de détail. La taille des entreprises est basée sur le chiffre d'affaires.

Pour l'Autriche et la Slovaquie, les périodes sont 2004-06 et 2006-08.

Pour le Brésil, le secteur des services inclut seulement les activités suivantes : divisions 58, 61, 62 et 72 de la CITI Rév. 4.

Pour la Fédération de Russie, les données correspondent aux entreprises du secteur manufacturier de 15 salariés et plus.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données correspondent aux périodes 2004-05 et 2008-09 et incluent les entreprises de 6 salariés et plus. Les entreprises innovantes englobent les innovateurs technologiques et non technologiques.

Entreprises recevant un soutien public pour l'innovation, par taille, 2002-04 et 2006-08

Pour l'Afrique du Sud, les données correspondent à la période 2005-07 et incluent le secteur du commerce de détail. La taille des entreprises est basée sur le chiffre d'affaires.

Pour le Brésil, le secteur des services inclut seulement les activités suivantes : divisions 58, 61, 62 et 72 de la CITI Rév. 4.

Pour le Canada, les données correspondent aux périodes 2002-04 et 2007-09 et couvrent les entreprises de 20 salariés et plus. Les entreprises ayant des activités d'innovation en cours et les ayant abandonnées ne sont pas distinguées. Les secteurs couverts sont les secteurs 31-33, 41, 48, 49, 51, 52 et 54 de la SCIAN (2007) pour 2007-09 et le secteur manufacturier uniquement pour 2002-04.

Pour le Chili, les données correspondent à la période 2007-08 et les entreprises ayant des activités d'innovation en cours et les ayant abandonnées ne sont pas distinguées. Les données reposent sur la CITI Rév. 3.1 et incluent un large éventail d'activités telles que l'agriculture, les activités forestières, la pêche, la construction et certains services.

Pour la Chine, les données correspondent à la période 2004-06 et excluent les services. De plus, les grandes entreprises sont définies comme des entreprises de plus de 2 000 salariés, de plus de 300 millions CNY de chiffre d'affaires et de plus de 400 millions CNY de capital. Les PME sont les entreprises restantes disposant d'un chiffre d'affaires d'au moins 5 millions CNY.

Pour la Fédération de Russie, les données correspondent aux entreprises de 15 salariés et plus du secteur manufacturier.

Pour Israël, les données correspondent au soutien public à la R-D.

Pour le Mexique, les données correspondent à la période 2008-09 et incluent les entreprises de 20 salariés et plus. Les industries couvertes reposent sur la CITI Rév. 3.1 et incluent un large éventail d'activités telles que l'agriculture, la construction et certains services.

Pour la Slovaquie, les périodes sont 2004-06 et 2006-08.

Financement direct de la R-D des entreprises par l'État et incitations fiscales à la R-D, 2009

Les estimations des coûts fiscaux liés à la R-D ne couvrent pas les incitations fiscales à la R-D des échelons infranationaux.

L'Allemagne, l'Estonie, la Finlande, le Luxembourg, la Suède et la Suisse n'offrent pas d'incitations fiscales à la R-D.

La Chine, la Fédération de Russie, la Grèce, l'Islande, Israël, l'Italie et la République slovaque accordent des incitations fiscales à la R-D mais les estimations des coûts ne sont pas disponibles.

Les estimations concernant l'Australie, la Corée et la Hongrie reposent sur les réponses fournies par les pays au questionnaire de l'OCDE sur les incitations fiscales à la R-D de 2010.

Le Mexique et la Nouvelle-Zélande ont abrogé leur dispositif fiscal en 2009. Aucune estimation des coûts n'est disponible pour le Mexique. En 2008 le coût des incitations fiscales à la R-D pour la Nouvelle-Zélande était de 103 millions NZD mais, pour cette année, les données sur le financement direct de la DIRDE par l'État ne sont pas disponibles.

2008 au lieu de 2009 pour l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, le Chili, la Corée, les États-Unis, la France, la Hongrie, l'Islande, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Japon, le Portugal et la Suisse.

2007 au lieu de 2009 pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, le Mexique et la Nouvelle-Zélande.

L'estimation pour l'Autriche couvre la prime à la recherche remboursable mais exclut les autres facilités accordées à la R-D. Le montant de la prime à la recherche a été déduit du total du financement direct de la R-D des entreprises par l'État pour éviter un double comptage.

Pour 2008, les estimations pour la France reposent sur la valeur des créances fiscales et non celle des dépenses fiscales. Les crédits d'impôt au titre du CIR n'étant remboursables avant 2009 qu'au terme de trois années, des écarts significatifs étaient observés entre les estimations des coûts fiscaux selon les méthodes utilisées. Pour 2008, les créances fiscales excédaient les dépenses fiscales de 2.7 milliards d'euros, alors qu'en 2009, du fait des mesures exceptionnelles prises dans le cadre du plan de relance, autorisant le remboursement immédiat des créances en cours, les dépenses fiscales excédaient les créances de près de 1.5 milliards d'euros. Les données de la France pour 2009 ne sont pas présentées, faute d'estimations comparables pour le financement direct de la R-D des entreprises par l'État pour cette même année. L'estimation pour les États-Unis couvre le crédit d'impôt recherche mais exclut la déductibilité des dépenses de R-D.

Intensité des dépenses de R-D du secteur des entreprises et financement de la R-D des entreprises par l'État, 2009

Les estimations des coûts fiscaux liés à la R-D ne couvrent pas les incitations fiscales à la R-D des échelons infranationaux.

L'Allemagne, l'Estonie, la Finlande, Luxembourg, la Suède et la Suisse n'offrent pas d'incitations fiscales à la R-D.

La Chine, la Fédération de Russie, la Grèce, l'Islande, Israël, l'Italie et la République Slovaque accordent des incitations fiscales à la R-D mais les estimations des coûts ne sont pas disponibles.

Le Mexique et la Nouvelle-Zélande ont abrogé leur dispositif fiscal en 2009. Aucune estimation des coûts n'est disponible pour le Mexique. En 2008 le coût des incitations fiscales à la R-D pour la Nouvelle-Zélande était de 103 millions NZD mais, pour cette année, les données sur le financement direct de la DIRDE par l'État ne sont pas disponibles.

Les estimations pour l'Australie, la Corée et la Hongrie reposent sur les réponses fournies par les pays au questionnaire de l'OCDE sur les incitations fiscales à la R-D de 2010.

2008 au lieu de 2009 pour l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, le Chili, la Corée, les États-Unis, la France, la Hongrie, l'Islande, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Japon, le Portugal et la Suisse.

2007 au lieu de 2009 pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, le Mexique et la Nouvelle-Zélande.

L'estimation pour l'Autriche couvre la prime à la recherche remboursable mais exclut les autres facilités accordées à la R-D. Le montant de la prime à la recherche a été déduit du total du financement direct de la R-D des entreprises par l'État pour éviter un double comptage.

Pour 2008, les estimations pour la France reposent sur la valeur des créances fiscales et non celle des dépenses fiscales. Les crédits d'impôt au titre du CIR n'étant remboursables avant 2009 qu'au terme de trois années, des écarts significatifs étaient observés entre les estimations des coûts fiscaux selon les méthodes utilisées. Pour 2008, les créances fiscales excédaient les dépenses fiscales de 2.7 milliards d'euros, alors qu'en 2009, du fait des mesures exceptionnelles prises dans le cadre du plan de relance, autorisant le remboursement immédiat des créances en cours, les dépenses fiscales excédaient les créances de près de 1.5 milliards d'euros. Les données de la France pour 2009 ne sont pas présentées, faute d'estimations comparables pour le financement direct de la R-D des entreprises par l'État pour cette même année. L'estimation pour les États-Unis couvre le crédit d'impôt recherche mais exclut la déductibilité des dépenses de R-D.

Investissements en capital-risque, 2009

Les autres stades de capital-risque incluent : l'expansion initiale pour l'Australie ; le stade ultérieur pour les pays européens et l'expansion pour les États-Unis.

Pour les pays européens, le financement relais (bridge financing) a été retiré du stade ultérieur.

La catégorie Amorçage/démarrage/autres stades de développement initial inclue l'essaimage pour l'Australie.

Les sources de données sont : EVCA (pour les pays européens), ABS (Australie), KVCA (Corée), PwCMoneyTree (Israël et États-Unis) et Thomson Reuters (Canada).

Les réseaux/groupes d'investisseurs providentiels, 2009

Les données correspondent aux réseaux/groupes enquêtés par les associations d'investisseurs providentiels.

Des groupes d'investisseurs providentiels sont formés par des investisseurs individuels qui s'unissent afin d'évaluer et d'investir ensemble dans des projets d'entreprise. Ils peuvent mettre en commun leur capital pour effectuer des investissements plus importants.

Un réseau d'investisseurs providentiels est une organisation dont le but est de faciliter l'appariement des entrepreneurs avec des investisseurs providentiels.

Pour le Canada, les données correspondent à 2010.

Imposition du revenu des personnes physiques et des bénéfices des sociétés, 2010

Notes générales sur le graphique :

Le taux marginal d'imposition englobe les charges sociales salariales et patronales et l'imposition du revenu des personnes physiques relativement à une évolution des coûts bruts de main-d'œuvre. Il est fourni pour un célibataire sans personne à charge, à 167 % de l'ouvrier moyen. Il présuppose une hausse du revenu brut du principal apporteur de revenus du foyer. Le résultat obtenu peut varier si le salaire du conjoint progresse, en particulier si les conjoints sont imposés individuellement.

Les taux marginaux sont exprimés en pourcentage des coûts bruts de main-d'œuvre.

Le taux d'imposition des sociétés cumule les taux de base (légaux) central (ajusté) et infranational de l'impôt sur les sociétés.

Notes sur le taux légal d'imposition des sociétés :

Pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, qui ont tous une année budgétaire non calquée sur l'année civile, les taux indiqués sont ceux en vigueur le 1er juillet, le 1er avril et le 5 avril respectivement.

En Belgique, le taux effectif de l'IS peut considérablement baisser sous l'effet d'une déduction pour capital à risque (déduction des intérêts notionnels).

Au Chili, les personnes physiques et morales non résidentes ou non domiciliées dans le pays voient tous leurs revenus d'origine chilienne imposés au taux général de 35 % (des taux inférieurs s'appliquent à certains types de revenus et sont disponibles en vertu de conventions fiscales).

En Estonie, depuis le 1^{er} janvier 2000, le taux d'imposition des sociétés concerne les bénéfices distribués.

Pour la France, les taux incluent une surtaxe, mais ne comprennent ni la taxe professionnelle (taxe locale sur les entreprises), ni la contribution de solidarité (impôt de solidarité assis sur le chiffre d'affaires).

Pour l'Allemagne, les taux englobent la taxe régionale sur le commerce (*Gewerbesteuer*) et la surtaxe.

Pour la Hongrie, les taux n'incluent pas la taxe locale sur les entreprises assise sur le chiffre d'affaires, la taxe d'innovation, les surtaxes des institutions financières, la surtaxe des fournisseurs d'énergie et les taxes de crise.

En Israël, le droit réglementant la TVA prévoit que les institutions financières paient des taxes sur le cumul salaires et bénéfices. L'impôt est établi après déduction de ces montants des bénéfices.

Pour l'Italie, ces taux n'incluent pas la taxe régionale sur les entreprises (*Imposta Regionale sulle Attività Produttive*, IRAP).

En Pologne, il n'existe pas de taxe infranationale ; les exécutifs locaux participent toutefois aux recettes fiscales à hauteur d'un certain pourcentage dépendant de leur échelon administratif.

Au Portugal, depuis 2009, deux taux généraux d'imposition s'appliquent au niveau central : un taux général de 12.5 % taxe les 12 500 premiers EUR de revenu imposable, et un taux de 25 % taxe l'éventuel reliquat.

Pour la Suisse, l'impôt ecclésiastique, auquel n'échappent pas les entreprises, est inclus.

Pour les États-Unis, le taux infranational est une moyenne pondérée des taux marginaux d'imposition des sociétés des États.

Pour les Pays-Bas, s'applique au revenu imposable dépassant 200 000 EUR.

Note sur le taux marginal d'imposition du revenu des personnes physiques :

En Turquie, les chiffres concernant les salaires sont calculés selon l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3).



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Notes », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-53-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.